



Pièce 2

Projet d'aménagement et de développement
durables (PADD)

GESTION DU DOCUMENT

Références

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Référence interne | PADD du SCOT du Bugey - Pièce 2 |
| Version | 1 |
| Date | 20 septembre 2015 |

Rédaction

| Rôle | Nom |
|--------------------|---|
| Auteurs principaux | Véronique BISSON, Michel PROTSENKO, Nicolaye LAMY |
| Autres auteurs | Philippe PLANTAGENEST |
| Contrôle qualité | Didier DELZOR |

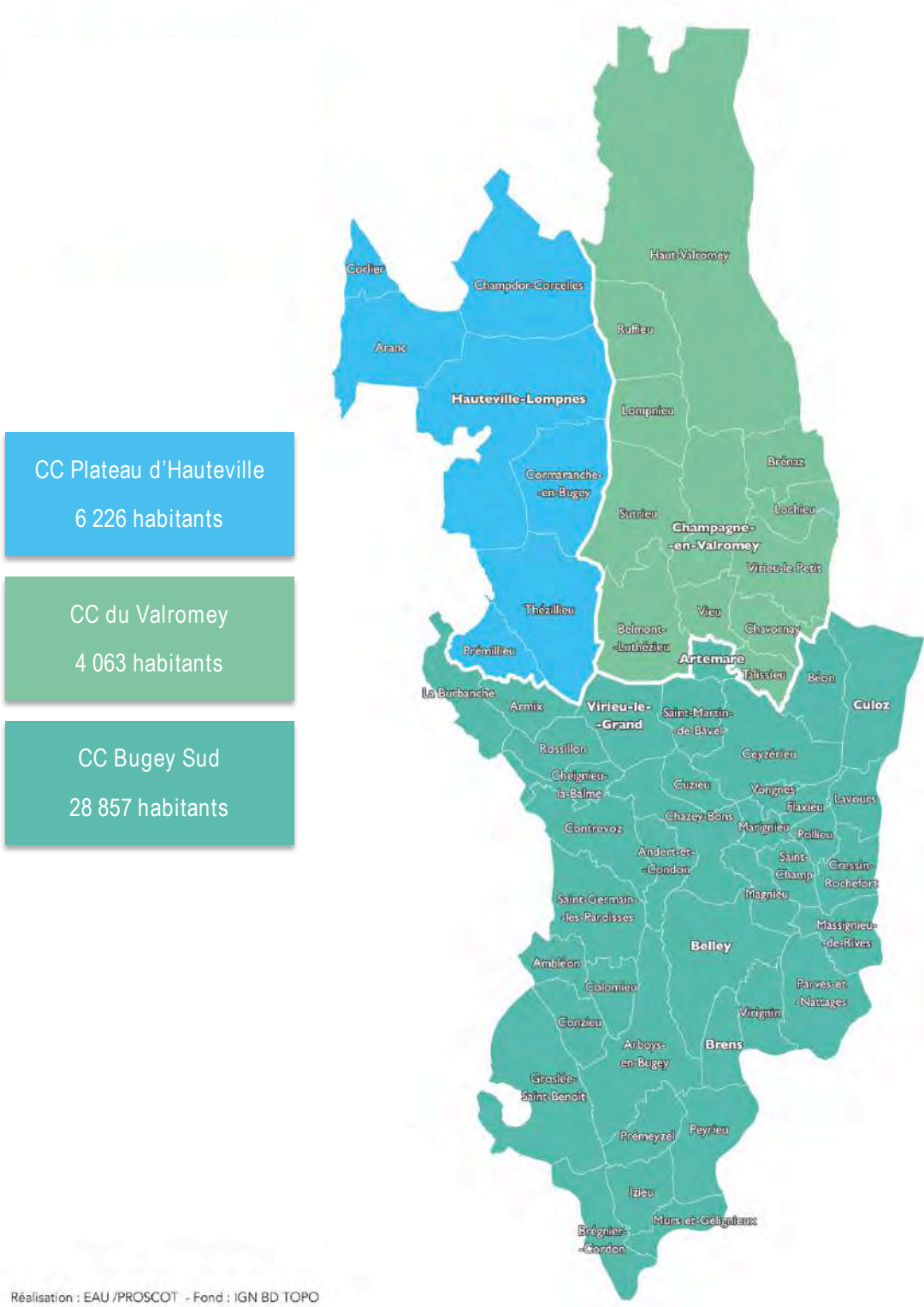
Suivi des modifications

| Indice | Date | Origine de la modification |
|--------|-------------------|--|
| V1 | 20 septembre 2015 | Version d'origine |
| V2 | 12 octobre 2015 | Version amendée avec le Syndicat Mixte |
| V3 | 14 octobre 2015 | Version amendée avec le Syndicat Mixte |
| V4 | 26 octobre 2015 | Version amendée avec le Syndicat Mixte |
| V5 | 13 novembre 2015 | Version amendée après réunion en EPCI |
| V6 | 11 décembre 2015 | Version issue du débat en Conseil Syndical |
| V7 | 18 décembre 2015 | Version amendée avec le Syndicat mixte |
| V8 | 6 septembre 2017 | Version amendée avec le Syndicat mixte + PPA |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| GESTION DU DOCUMENT | 2 |
| SOMMAIRE | 3 |
| | |
| I. INTRODUCTION | 5 |
| A. LE CONTEXTE DU PROJET | 6 |
| B. LE TEMPS DE L’AFFIRMATION DU TERRITOIRE... | 7 |
| C. ...PAR UN POSITIONNEMENT AMBITIEUX | 7 |
| | |
| II. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 10 |
| A. DEVELOPPER UNE IDENTITE ECONOMIQUE ADAPTEE AUX BESOINS DES GENERATIONS FUTURES ET CREE A PARTIR DE FILIERES PRODUCTIVES ET DE SERVICES VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES ET LES SAVOIR-FAIRE BUGISTES | 11 |
| B. CONSOLIDER LES RESSOURCES, LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE POUR CREER UN EFFET VITRINE ET RENOUELER L’IMAGE DE MARQUE DES DIFFERENTS ESPACES CARACTERISTIQUES DU BUGEY | 15 |
| C. ORGANISER LES COMPLEMENTARITES URBAINES ET RURALES POUR PRESERVER LES ECHELLES DE PROXIMITE BUGISTES ET RENFORCER UNE ATTRACTIVITE CHOISIE DU TERRITOIRE AU TRAVERS D’UNE RECONNAISSANCE DE SA POLYCENTRICITE | 20 |
| | |
| III. DECLINAISON DE LA STRATEGIE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES | 23 |
| | |
| ECONOMIE – RESSOURCES TERRITORIALES | 25 |
| A. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 26 |
| B. LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L’AGRICULTURE ET AUX ACTIVITES PRIMAIRES BUGISTES | 27 |
| | |
| ENVIRONNEMENT – PAYSAGE – IMAGE | 29 |
| A. LA POLITIQUE DE VALORISATION DES AMBIANCES ET DE LA QUALITE PAYSAGERE | 30 |
| B. LA POLITIQUE DE GESTION ECOLOGIQUE | 31 |
| C. LA POLITIQUE ENERGETIQUE | 32 |
| D. LA POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET DES RISQUES | 32 |
| E. LA POLITIQUE TOURISTIQUE | 33 |
| | |
| MOBILITES – ARMATURE TERRITORIALE | 35 |
| A. LA POLITIQUE DE L’HABITAT | 36 |
| B. LA POLITIQUE DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS | 37 |
| C. LA POLITIQUE DES TRANSPORTS, DES MOBILITES ET DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES | 38 |

Le territoire du SCOT du Bugey, ses intercommunalités et populations en 2012
 (Cartographie : EAU - PROSCOT)



Réalisation : EAU / PROSCOT - Fond : IGN BD TOPO

I. INTRODUCTION

LE SCOT DU BUGEY A 2036

***LE POSITIONNEMENT GENERAL DU
TERRITOIRE***



A. LE CONTEXTE DU PROJET

La genèse du projet prend appui sur l'analyse de la trajectoire récente du développement du territoire du SCoT du Bugey.

Celle-ci a été portée par une démographie qui s'inscrit sur une pente haussière et une situation de l'emploi, dans son ensemble, qui a su résister aux premiers à-coups de la crise. Cette bonne conjoncture s'est bâtie sur les caractéristiques d'un modèle bugiste qui spécifie le territoire du SCoT du Bugey de son environnement immédiat et régional.

Ce modèle trouve son inspiration dans une relation privilégiée avec ses ressources paysagères et écologiques remarquables, son agriculture qualitative, sa gestion des proximités à l'égard de ses habitants, son cadre de vie apaisé, fait de solidarité dans un contexte de ruralité préservée.

Néanmoins, ces dynamiques sont interrogées par la persistance de la crise économique qui rend plus que jamais nécessaire la faculté du territoire du SCoT du Bugey à organiser ses espaces internes et à peser sur les flux humains et économiques externes.

En effet, des forces internes font peser un danger, à long terme, quant à la pérennité du modèle bugiste. Parmi ces menaces :

- Le vieillissement de la population qui pose la problématique du renouvellement des savoir-faire locaux et de la capacité du territoire à se confronter à des modèles sociétaux de plus en plus mouvants ;
- La perte de vitalité et d'attractivité de certains centres villes et bourgs qui donnent l'image d'une ruralité à bout de souffle, où le renouvellement urbain et l'adaptation aux nouveaux besoins des populations deviennent de véritables enjeux pour le maintien de leur attractivité ;
- La préservation des espaces naturels et paysagers emblématiques du territoire constitutifs des différentes manières de se vivre bugiste. En effet, la consommation d'espaces et la déprise agricole sur certains secteurs sont en capacité de modifier les ambiances paysagères en les banalisant.

D'autres forces, externes cette fois-ci, viennent également questionner ce modèle. Nous trouvons :

- Une périurbanisation subie, engagée depuis les agglomérations voisines (Annecy, Ambérieu-en-Bugey, Chambéry, Aix-les-Bains, Oyonnax, Bourgoin-Jallieu, Lyon...), qui interpelle les relations sociales entre bugistes et non bugistes, entre urbains et ruraux ;
- Des difficultés à maintenir les piliers économiques : industrie et santé, activités locales emblématiques, mettent à l'épreuve le positionnement du SCoT du Bugey, ainsi que sa visibilité, dans son espace naturel : la cadran Nord de la région Rhône-Alpes ;
- Une capacité à valoriser ses ressources naturelles et environnementales en vue de la reconnaissance de la qualité du cadre de vie bugiste sur la scène régionale et déclencher, ainsi, une attractivité choisie du territoire.

Le territoire, à l'échelle de ses 3 Communautés de Communes, est sondé sur son ambition en terme de positionnement, sur sa capacité à « **subir** » ou « **bonifier** » des influences ou des absences d'influences externes, mais aussi à « **exister** » face aux mutations socio-économiques et environnementales à l'œuvre.

B. LE TEMPS DE L’AFFIRMATION DU TERRITOIRE...

Au regard des réussites et des atouts du territoire du SCoT du Bugey, mais aussi des incertitudes qui pèsent sur son avenir, l’affirmation de son rôle dans son environnement régional aura une vertu principale : **être en maîtrise de sa destinée**.

Celle-ci passera par une prédisposition accrue à capter et à organiser les flux régionaux de proximité qui feront rayonner les ressources bugistes dans le cadre d’un développement **équilibré et durable respectueux de ses identités locales**.

Dès lors l’affirmation du SCoT du Bugey sera conditionnée au besoin :

- D’une recherche d’une **taille critique** lui conférant un nouveau poids démographique et de nouvelles capacités économiques et une offre en services qui lui permettra d’avoir un effet d’attraction sur les flux humains et économiques environnants, mais aussi de peser sur les politiques sectorielles départementales et régionales qui l’impacteront ;
- D’une consolidation d’un **développement qualitatif** en accord d’une gestion et d’une organisation des proximités qui confortent la manière de se vivre bugiste ;
- D’une mise en scène des atouts du territoire pour les rendre **visibles** à une échelle élargie ;
- D’une organisation des **complémentarités** urbaines / rurales, paysagères, environnementales, économiques dans le respect de l’équilibre et de la durabilité du territoire du SCoT ;
- D’une **reconfiguration des solidarités** entre anciennes et nouvelles populations, entre personnes âgées et jeunes, entre urbains et ruraux afin de conserver un modèle de vivre ensemble bugiste au cœur des proximités humaines.

C. ...PAR UN POSITIONNEMENT AMBITIEUX

Les questions liées au développement démographique, économique, à la gestion et valorisation des espaces paysagers et environnementaux, ruraux et urbains et celles liées à la situation géographique du territoire se rejoignent pour faire de ces questions un élément au cœur de la stratégie du SCoT du Bugey.

Ainsi, le positionnement stratégique du SCoT du Bugey peut se décliner de la manière suivante :

« Le SCoT du Bugey affirme ses caractéristiques rurales au sein des axes d’échanges Nord de Rhône-Alpes, en complémentarité des espaces agglomérés environnants ».

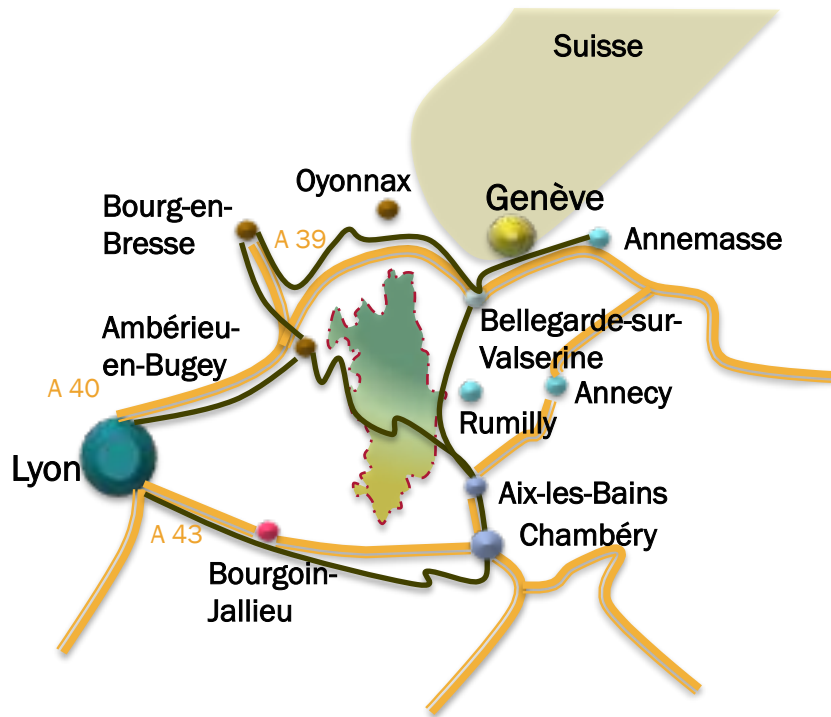
L’objectif poursuivi est de permettre au SCoT du Bugey de changer de dimension, qui aujourd’hui s’inscrit dans un complexe intimiste, ni à l’écart ni totalement intégré aux flux économiques et humains qui l’environnent.

Etre au cœur du complexe Nord Rhônalpin, tel est l’objectif que vise le SCoT du Bugey pour que ses habitants, ses entreprises puissent bénéficier des échanges, des coopérations, des innovations qui sont parmi les plus dynamiques de France.

En retour, le SCoT du Bugey entend faire profiter ses partenaires, les populations et les entreprises qui lui sont proches de ses atouts, de ses richesses et de ses expériences.

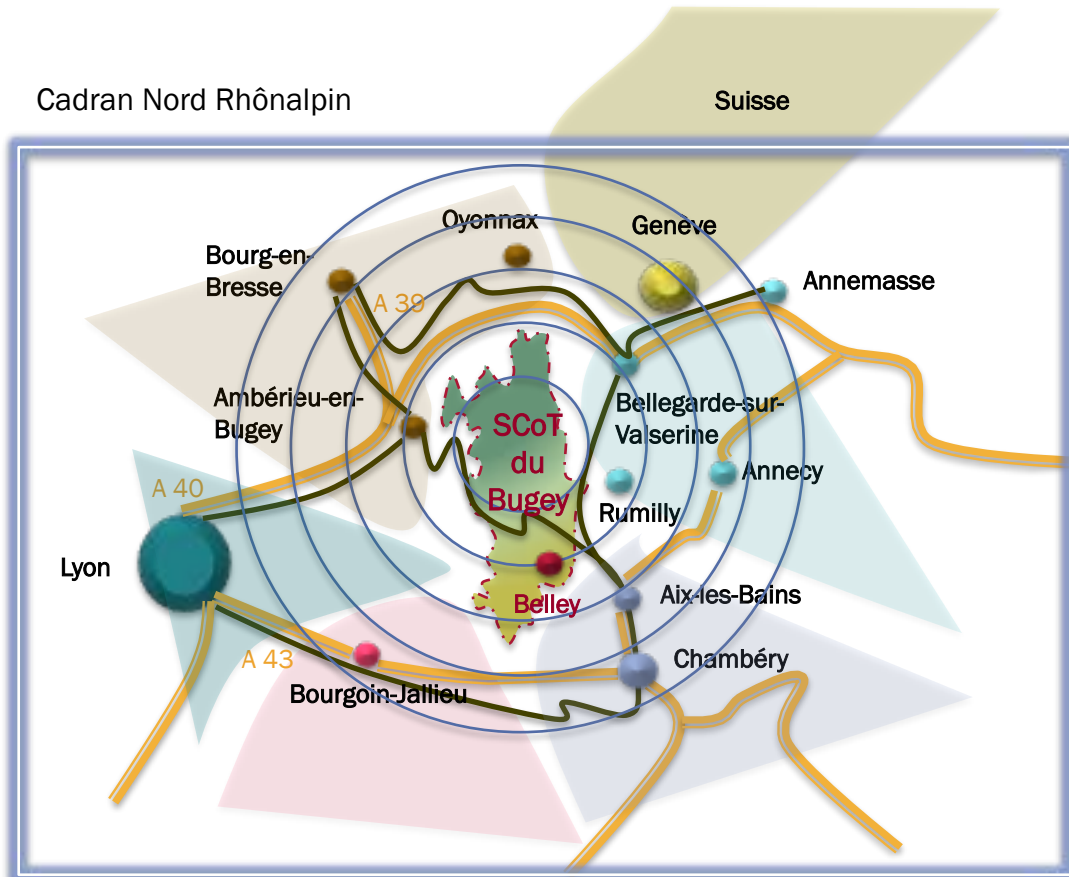
A cette fin, le SCoT du Bugey affirme à la fois son art de vivre bugiste et sa spécificité économique autour de ses savoir-faire, de sa capacité d’innovation et d’animation des réseaux des acteurs du développement.

Aujourd'hui : un territoire intimiste



Cette ambition exprime le projet politique qui est d'affirmer l'identité du territoire dans son espace élargi par une stratégie d'attractivité économique et résidentielle durable et offensive, au travers de laquelle le SCoT du Bugey dans son ensemble contribue également à l'organisation de l'espace Nord Rhônealpin.

Demain : Affirmer le territoire dans l'organisation du Nord Rhônealpin



Ce positionnement n'est pas sans rappeler celui évoqué par la Charte de Développement Durable du Pays du Bugey 2012-2022, dont le leitmotiv « le Pays du Bugey : un territoire au développement équilibré, durable et fonctionnant en réseau » pose la réflexion de la capacité du Bugey et de ses différents territoires de valoriser leurs atouts autour d'une organisation des complémentarités.

C'est en poursuivant cet objectif que la Charte décline trois orientations majeures, qui sont chacune d'elles reprises transversalement dans le PADD :

- Créer des conditions favorables à l'accueil et au maintien de la population pour le Pays du Bugey ;
- S'appuyer sur les ressources territoriales comme moteurs de développement économique et social, et mieux les connecter aux ressources externes stratégiques ;
- Gérer durablement les milieux naturels, agricoles et forestiers du Pays du Bugey pour développer et fixer durablement leur valeur ajoutée.



II. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES



A. DEVELOPPER UNE IDENTITE ECONOMIQUE ADAPTEE AUX BESOINS DES GENERATIONS FUTURES ET CREEE A PARTIR DE FILIERES PRODUCTIVES ET DE SERVICES VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES ET LES SAVOIR-FAIRE BUGISTES

Le développement économique s'appuie sur la **diversité** du tissu économique, la présence de **filiales d'excellence** et des **savoir-faire** qui permettent aux productions bugistes de conquérir de nouveaux marchés, mais également d'être visibles à une échelle nouvelle : celle du cadran Nord Rhônealpin.

Cette reconnaissance des biens et services produits sur le territoire du SCoT permet de **valoriser l'existant : entreprises, main d'œuvre, qualification, spécificités locales et identité économique** pour les renforcer dans une des régions les plus dynamiques de France, à savoir l'actuelle Rhône-Alpes.

L'objectif fondamental du territoire est celui du développement économique, fondé sur :

- **Une politique économique en soutien de la diversification économique du territoire**

Le SCoT du Bugey a comme objectif de renforcer son système économique en s'appuyant :

- Sur le pilier bugiste de la santé et de l'action sociale dont les activités maillent les 3 Communautés de Communes, dont le Centre Hospitalier de Belley et d'Hauteville-Lompnes, qui perpétue une tradition économique présente sur le territoire depuis le début de XX^{ème} siècle ;
- Sur le pilier bugiste TPE-TPI / PME-PMI productive, d'où émerge de véritables spécificités : fabrication de cartes électroniques, fabrication de matériel de distribution et de commande électrique, fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie, fabrication de machines pour l'extraction ou la construction, fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels, qui participent à la perception d'une identité industrielle locale reconnue et qui contribue au fait que l'Ain soit le premier département de France en terme de part d'emploi industriel ;
- Sur les activités primaires et agricoles : filière forêt-bois, notamment par la valorisation du pôle de Cormaranche-en-Bugey, les carrières, filière agro-alimentaire avec des industries de transformation comme les établissements Gesler à Hotonnes, la production laitière hors AOC, la production de viande bovine, la viticulture, les AOC (Comté, Bleu de Gex, Vins du Bugey), les IGP (Marc et Fine du Bugey), l'agriculture biologique qui représente près de 7 % des exploitations agricoles du territoire ;
- Sur les activités touristiques au travers d'une valorisation économique des atouts : paysagers, de la montagne avec le Plateau du Retord, dont Plans d'Hotonnes, et le Plateau d'Hauteville, culturels, gastronomiques, historiques à l'image de la cité médiévale de Montcornelles, voire patrimoniaux tels que le centre-ville de Belley.

Les équipements comme la Via Rhône, le port de Virignin, l'Intégral de Belley, H3S renforcent la lisibilité de ces atouts, pour faire du territoire du SCoT du Bugey une destination choisie au travers de laquelle les touristes peuvent vivre plusieurs expériences.

- Sur les activités éco-industrielles, qui possèdent un effet d'entraînement sur d'autres filières dont le cœur se situe sur l'Actipôle de Virignin ;

- Sur les activités artisanales et de services de proximité destinées à la satisfaction des besoins de présence des populations. Le SCoT du Bugey articule son développement artisanal autour des activités artisanales du « futur » qui répondent à des problématiques socio-environnementales pointues : éco-construction, création et maintenance de réseaux d'énergie décentralisés, mais également sur l'agriculture à débouchés locaux et les circuits-courts ;
- Sur des réseaux économiques, nombreux sur le territoire, à l'instar de Bugey Développement, Initiative Bugey, FIB 01, etc., qui mettent en relation des porteurs de projets, des entrepreneurs, des investisseurs résidents ou non du territoire du SCoT.

- **Le développement d'un réseau de parcs « multi-activités », « artisanaux » et « vitrines » en rapport aux vocations des différents espaces bugestes**

Un réseau de parcs « multi-activités » (industrie / tertiaire), « artisanaux » et des « vitrines » (filiale green tech à Virignin, filière forêt-bois à Cormaranche-en-Bugey), qui représente un enjeu fort pour le SCoT du Bugey, car il suppose un aménagement coordonné, programmé et de qualité lié :

- A leur insertion paysagère et environnementale ;
- A leur lien avec les principaux pôles du territoire ;
- A leur lien avec l'offre de services et équipements urbains dispensée par les pôles du territoire ;
- A leur animation interne et externe par des associations d'entrepreneurs.

- **Les autres politiques concourant au développement économique**

L'atteinte des objectifs de développement économique suppose également la mise en œuvre d'autres politiques publiques, liées à la **formation**, aux **communications**. Il s'agit notamment :

- D'améliorer l'accès à l'emploi par la formation initiale et le renforcement de filières d'excellence en lien avec l'économie du territoire ;
- D'améliorer l'accès à l'emploi par la formation continue :
 - Sur les métiers artisanaux, industriels et touristiques ;
 - Sur les compétences: numériques, langues, ... ;
- D'améliorer l'accès à l'emploi par des réseaux de transports collectifs efficaces et rationnels ;
- D'améliorer la connexion des entreprises :
 - Aux infrastructures de transports routiers rapides (A 40 et A 43) par le contournement Est de Belley et le projet de déviation de Peyrieu, ferroviaire (gare de Tenay – Hauteville-Lompnes, Virieu-le-Grand – Belley et Culoz) ;
 - Aux infrastructures ferrées avec un retour de l'arrêt TGV en gare de Culoz et le renforcement de la ligne de fret entre Peyrieu et Virieu-le-Grand ;
 - Aux infrastructures numériques (réseau Li@in, 4G).

• Les objectifs de croissance

Le premier impératif est d'avoir comme objectif **une main d'œuvre suffisante** pour alimenter les activités économiques envisagées, mais également pour conforter les entreprises du SCoT du Bugey et vitaliser les bassins d'emploi des polarités du territoire.

Cet objectif est à penser à long terme, pour 2036. Cette temporalité correspond au « temps de l'aménagement », permettant aux projets actuels d'être réalisés dans des conditions cohérentes et optimales, et aux projets suscités par l'élaboration du SCoT de l'être également.

A cet horizon, l'analyse doit envisager la poursuite probable du vieillissement de la population, lié :

- A la pyramide des âges actuelle ;
- A l'allongement, dans le territoire du SCoT du Bugey, comme ailleurs en France, de la durée de la vie humaine.

Cette réalité bugiste conduit à un accroissement de la population non négligeable, supérieur aux taux nationaux.

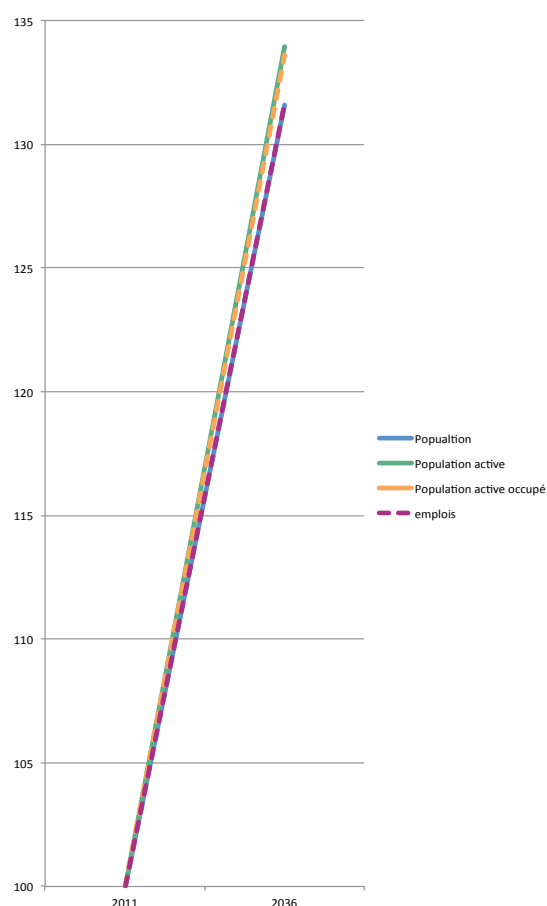
Le calcul montre que si la population active s'accroît de près de 5 900 personnes à 2036, la population totale augmenterait de plus de 11 500 personnes par rapport à 2012, pour atteindre environ **50 600 habitants** à cette date (soit un accroissement annuel moyen de + 500 /an personnes ou + 1,11 %, contre 1,23 % pour la période précédente).

Ces objectifs de croissance sont ambitieux, mais raisonnables, compte-tenu des potentiels du territoire, du besoin de renouvellement de sa main d'œuvre et du maintien de sa tradition industrielle.

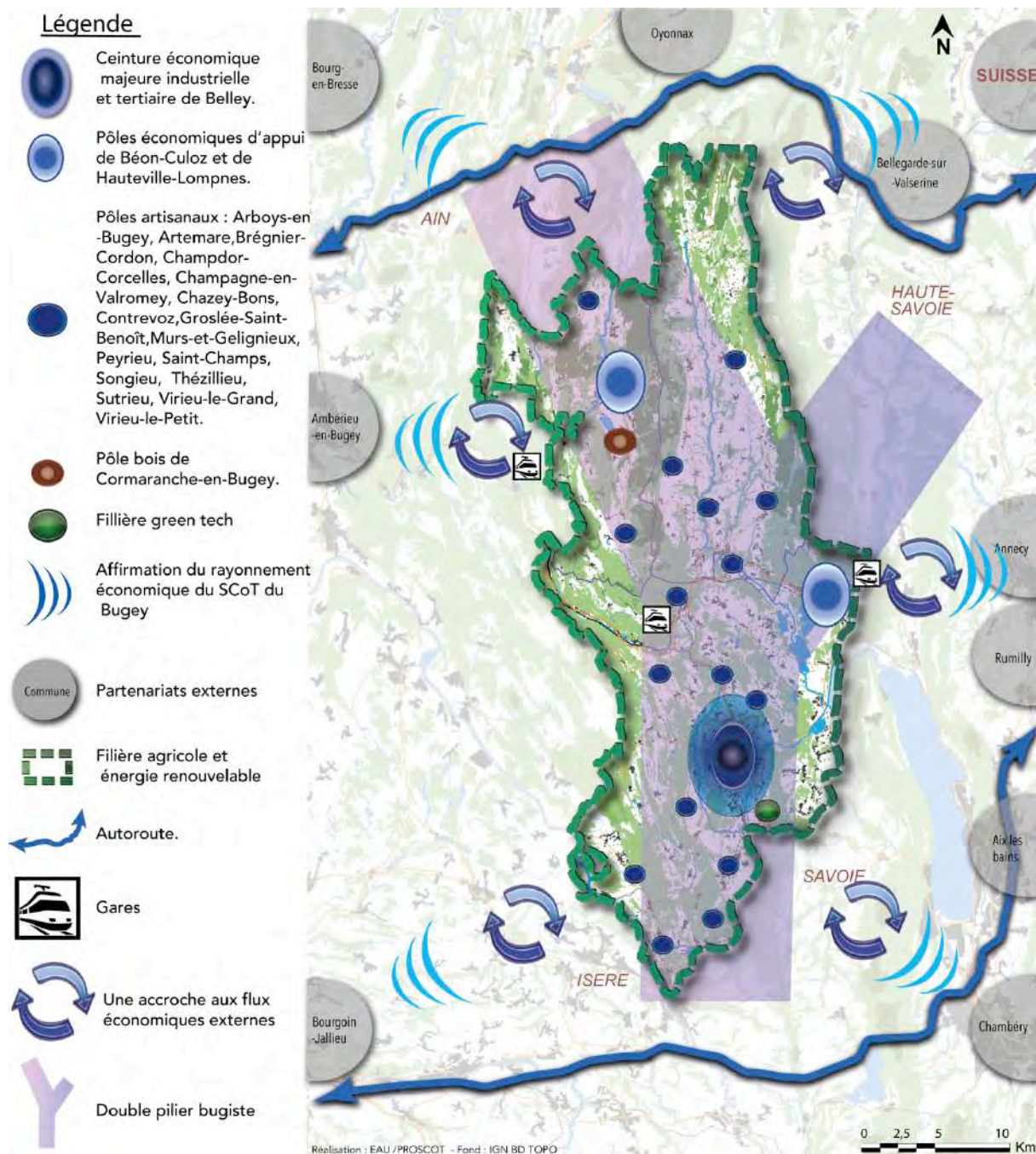
Cette volonté se traduit par un objectif de stabilisation du ratio emplois / actifs occupés (taux de concentration de l'emploi), à 93 % en 2036, et par la création de près de 5 000 emplois, soit un moyenne de + 249 emplois par an.

Graphique : objectifs de population, de population active, de population active occupée (population active moins les chômeurs) et d'emploi pour la dernière période connue par le recensement de la population (2011) et pour l'horizon du SCOT (2036)

Base : 100 = 2011



Organisation économique du territoire de SCoT du Bugey



B. CONSOLIDER LES RESSOURCES, LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE POUR CREER UN EFFET VITRINE ET RENOUVELER L'IMAGE DE MARQUE DES DIFFERENTS ESPACES CARACTERISTIQUES DU BUGEY

Cet objectif vise à **la reconnaissance de la richesse patrimoniale exceptionnelle**, quelle soit bâtie et non bâtie, dont jouissent les espaces du territoire du SCoT du Bugey.

L'objectif que se fixe le SCoT du Bugey est de maintenir, gérer, préserver les fonctions environnementales locales car les attentes des usagers du territoire (habitants, entrepreneurs et touristes) convergent en cela.

Dès lors, les ressources naturelles et environnementales entrent en résonance de la stratégie de développement durable du territoire en écho d'une offre touristique, culturelle et de loisirs qui assurent la promotion du territoire.

Ainsi, l'objectif contribue à renforcer l'attractivité du territoire du SCoT du Bugey en lien avec la stratégie touristique, mais également avec la stratégie résidentielle pour une attractivité choisie.

Il implique de travailler explicitement sur les prédispositions géographiques, patrimoniales, paysagères, environnementales du SCoT du Bugey, qui seront à même d'autoriser et de légitimer des ambitions élevées.

Trois éléments rassemblent les grands objectifs que le SCoT du Bugey peut se donner pour créer un effet vitrine de haute qualité territoriale.

• Valoriser la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale

Le SCoT du Bugey vise à s'appuyer sur des atouts et qualités propres pour mettre en œuvre une attractivité durable du territoire, en développant les usages tant du patrimoine naturel (forêt, eau..) que bâti et en valorisant les interfaces entre les espaces bâtis, agricoles et naturels.

La nature et ses ressources sont à gérer dans le temps afin de transmettre cette richesse aux générations futures et de répondre à des enjeux forts d'identification et de protection :

- Des espaces agricoles, de collines (Bassin de Belley), de plateaux (Plateau d'Hauteville, du Retord), de plaines (Plaine de Lavours, du Rhône) et de montagnes qui assurent le fonctionnement et les échanges agro-environnementaux ;
- Des réservoirs de biodiversité, véritables « poumons » du territoire qui concentrent une remarquable biodiversité (Lavours...);
- Des corridors écologiques qui assurent les transitions entre les différents éléments naturels et paysagers du territoire (interface du bas Valromey...);
- Des ressources naturelles (bois, carrières, eau) qui représentent des gisements valorisables du point de vue écologique et économique ;
- Une ressource en eau pour l'alimentation en eau potable qui est l'une des grandes richesses du territoire, mais qui nécessite une gestion de sa sécurisation par des interconnexions entre les puits structurants du territoire (puits de Cerveyrieu, de Brens et de Prémeyzel).

Afin de préserver certaines ressources naturelles, comme le foncier agricole, le SCoT du Bugéy vise une réduction de la consommation foncière comprise entre 45 et 50 % par rapport à la dernière période, ce qui du fait du contexte géographique du territoire, semble raisonnable et atteignable.

La gestion des ressources naturelles, en lien avec la stratégie territoriale, implique de connaître et de mettre en œuvre des actions à l'encontre des risques naturels, mais aussi d'anticiper les mutations et les pressions sur l'eau, la typicité floristique et faunistique, que pourrait induire le changement climatique.

Les grands principes et objectifs de gestion de la trame verte et bleue pour un bon fonctionnement écologique du territoire



- **Assurer un développement durable pour faciliter l'adaptation et la lutte contre le changement climatique et contribuer à une meilleure santé des habitants**

Le territoire entend faire de l'environnement un vecteur d'attractivité et de meilleure santé.

En cherchant les leviers pour un développement harmonieux, préservant ses ressources naturelles, améliorant la qualité de l'air, atténuant les impacts du changement climatique, réduisant la consommation énergétique, le territoire entend faire de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique un objectif qui transcende ses ambitions stratégiques à long terme. Cette ambition cherche également par ses effets à améliorer le niveau de santé de ses habitants.

A cette fin, plusieurs pistes doivent contribuer à faire du Bugey un territoire dans lequel le développement se veut durable :

- La réduction des déplacements contraints doit permettre une réduction des émissions des gaz à effet de serre et autres particules venant altérer la qualité de l'air reconnue du territoire ;
- La présence d'une offre de mobilité multimodale, notamment peu carbonée ou décarbonée, et maillée sur le territoire, est amenée à renforcer les échelles de proximité et diminuer les rejets induits par le recours à la voiture individuelle ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des futures opérations d'aménagement sont des leviers pour lutter contre la vacance de certains logements, réduire les coûts énergétiques des ménages et diminuer l'utilisation de ressources fossiles ou sensibles (eaux, bois...) ;
- La valorisation de modes divers de production d'énergies renouvelables (le cas échéant éolien, photovoltaïque, biomasse...).

- **Promouvoir un urbanisme épousant les spécificités territoriales en accord avec un cadre de vie bugiste**

Pour renforcer une image authentique d'un Bugey aux multiples facettes, le SCoT promeut un urbanisme innovant et singulier magnifiant son cadre de vie.

Pour créer les conditions d'une attractivité qualitative et reconnue pour ses spécificités, le territoire concilie :

- L'intégration paysagère de l'aménagement résidentiel et économique pour créer une identité visuelle valorisable auprès des résidents comme de l'ensemble des usagers du territoire ;
- Le respect d'une architecture traditionnelle réinterprétée au regard des enjeux énergétiques (bioclimatisme, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre le réchauffement climatique) et des enjeux d'une signature patrimoniale bugiste ;
- La rénovation de l'existant considérée comme un investissement patrimonial afin de revendiquer une durabilité des modes d'aménagement bugistes à destination des générations actuelles et futures ;
- La valorisation, la préservation et la gestion de la richesse patrimoniale du cœur urbain de Belley comme un élément de vitrine architecturale bugiste.

- **Affirmer une politique touristique 4 saisons construite autour des richesses naturelles et patrimoniales du territoire**

La politique touristique s'inscrit dans une politique paysagère et environnementale qualitative mettant en valeur les interfaces écologiques d'une part, et les interfaces urbaines / nature / terres agricoles d'autre part.

Elle s'appuie sur la mise en œuvre de plusieurs axes et entrées touristiques majeurs, en coopération et complémentarité des sites extérieurs au territoire :

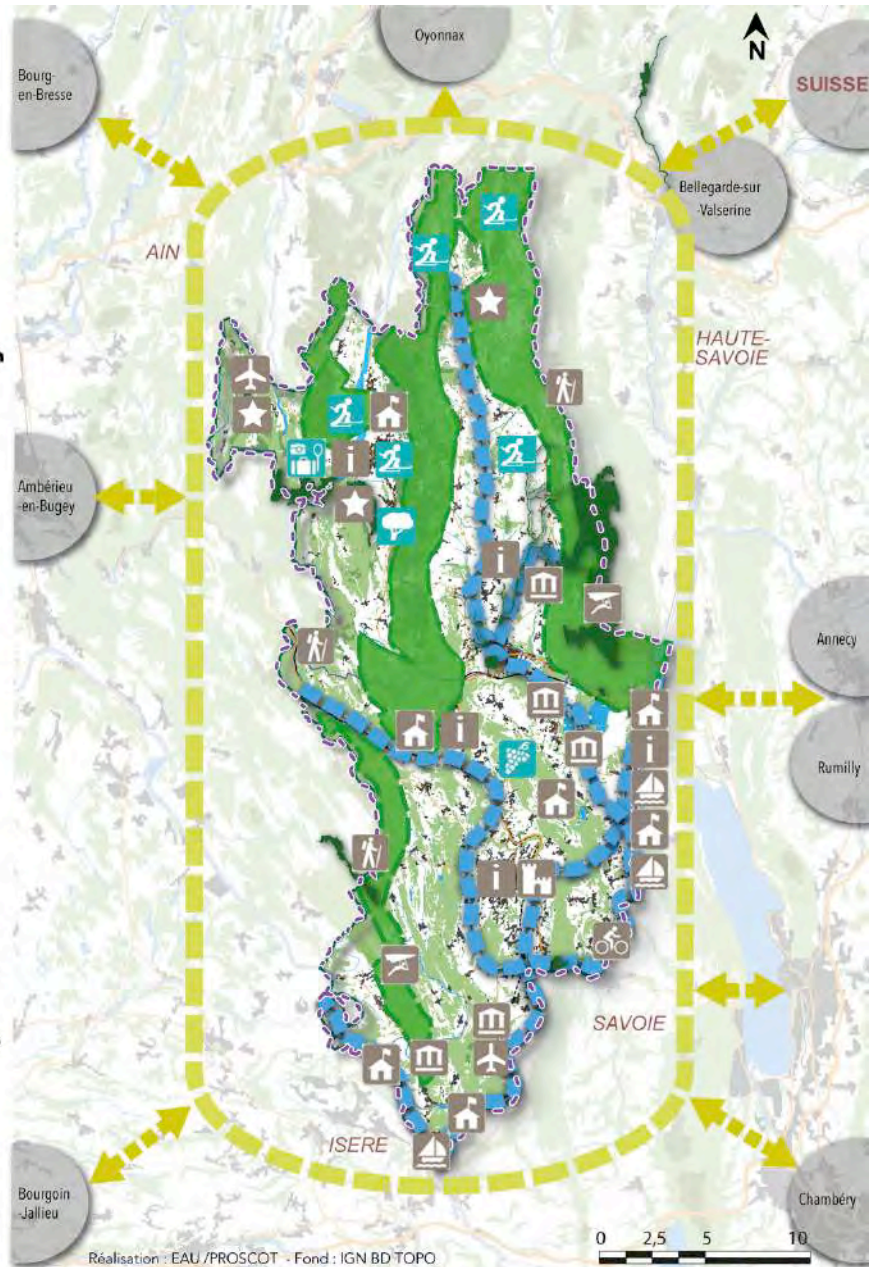
- Axe « montagne / sport / nature » autour du domaine skiable du Plateau du Retord et du Plateau d'Hauteville, de la randonnée et des sports associés (cyclisme sur la ViaRhôna, VTT sur le Plateau d'Hauteville, spéléologie...);
- Axe « eau » qui met en avant le projet d'aqualudisme d'Hauteville-Lompnes et le nautisme, notamment par le port de Virignin et l'écluse de Bregnier-Cordon, en accroche du Rhône, et les sites de baignade comme la base de loisirs de Champdor ;
- Axe « patrimoine / culture » qui se focalise sur les richesses gastronomiques (AOC, IGP), le projet médiéval de Montcornelles à Aranc, les musées (Maison du Marais, Musée Départemental du Bugey-Valromey, Maison d'Izieu,...), l'animation et la promotion culturelle (expositions, débats...).

Ces éléments touristiques sont aussi bien des attracteurs touristiques que des équipements profitant aux populations résidentes, qui magnifient l'appartenance à une identité territoriale forte.

Offre touristique sur le territoire du SCoT et organisation interne / externe de celle-ci

Légende

-  **Vignoble**
-  **Randonnée**
-  **ViaRhôna**
-  **Pôle Bois et scierie**
-  **Musée**
-  **Site de vol libre**
-  **Site de ski de fond, ski alpin**
-  **Port de plaisance**
-  **Base de loisirs**
-  **Pôle Santé et sportif**
-  **Patrimoine bâti**
-  **Office de tourisme**
-  **Unités touristiques nouvelles**
-  **Aérodrome/altiport**
-  **AOC et IGP**
-  **Réseau interne d'équipements et d'offres à vocation touristique.**
-  **Partenariats externes.**
-  **Espace naturel sensible**
-  **Principaux paysages forestiers à protéger et valoriser.**
-  **Principaux paysages aquatiques à protéger et valoriser.**



C. ORGANISER LES COMPLEMENTARITES URBAINES ET RURALES POUR PRESERVER LES ECHELLES DE PROXIMITE BUGISTES ET RENFORCER UNE ATTRACTIVITE CHOISIE DU TERRITOIRE AU TRAVERS D'UNE RECONNAISSANCE DE SA POLYCENTRICITE

La valorisation de l'identité bugiste, faite et construite historiquement sur sa **polycentricité** et sa **ruralité**, passe par une réponse ciblée et adéquate aux nouveaux besoins exprimés par les habitants actuels et futurs. L'objectif du SCoT est de leur permettre d'y réaliser leurs parcours personnels au sein du lieu de vie qu'ils auront choisi.

Les besoins des personnes en termes de relations sociales, de services, d'équipements, de loisirs, de culture, de logements et d'emploi trouvent une déclinaison dans la capacité des villes, villages et bourgs d'y répondre. Or, la diversité des personnes, en fonction de leur âge, statut, capacité financière, appelle à des aspirations diverses au fur et à mesure que le territoire devient attractif, comme ce fut le cas lors de la dernière période et comme l'anticipe le SCoT du Bugey compte tenu de ses ambitions.

Pour y parvenir le SCoT du Bugey **organise** spatialement son espace en confortant ses **polarités** urbaines et rurales par lesquelles l'irrigation du développement se fera. La force collective des différents pôles affirmera le territoire du SCoT du Bugey dans son environnement : le cadran Nord Rhônalpin.

La stratégie du SCoT prend appui sur la différence entre ses espaces de vie urbains et ruraux qui permettent de diffuser un éventail d'offres aux habitants à partir de la mise en œuvre de **mobilités durables** et **rationnelles** pour tous.

L'objectif que se fixe le territoire en matière de structuration de son armature est de :

- **Renforcer des polarités urbaines et rurales fortes qui maintiennent et renforcent les dynamiques sociales / économiques et qui organisent les échelles de proximité du modèle bugiste**

Le territoire du Bugey assume son ambition pour peser dans le **cadran Nord de la région Rhône Alpes** en qualifiant son mode de développement et en cohérence avec la typicité de ses différents espaces de vie.

Ainsi, sa population pourrait atteindre entre 50 000 et 51 000 habitants à horizon 2036. Cette croissance démographique implique des besoins en logements de l'ordre de 7 500 – 7 600, sur des gammes différenciées et de qualité, notamment du point de vue énergétique, permettant la réalisation des parcours résidentiels au sein du territoire.

L'objectif fixé par le SCoT est de trouver une articulation cohérente et raisonnée entre les **complémentarités** des espaces de vie du territoire, urbains et ruraux, ce, grâce à des pôles qui sont amenés à jouer des rôles spécifiques et spécifiés.

Atteindre cet objectif induit une **structuration des pôles** en écho de la stratégie globale que se fixe le SCoT du Bugey. Cette stratégie vise à renforcer et promouvoir les modes de vie et les pratiques locales.

Les connexions entre l'urbain et le rural sont coordonnées et cherchent à optimiser les proximités en termes d'équipements, de services, d'emploi, etc, au plus près des habitants et au profit d'un cadre de vie apaisé, convivial et attractif.

Le maillage des pôles se base sur une cohérence et un équilibre entre plusieurs stratifications de pôles, qui ont tous un rôle à jouer dans l'irrigation du développement et dans la reconnaissance du modèle bugiste :

- Le pôle régional de Belley dont la fonction est de réaffirmer la ville de Belley, ainsi que le territoire du SCoT du Bugey, dans l'espace des agglomérations du cadran Nord Rhônalpin en renforçant son offre de services et d'équipements supérieurs médicaux, scolaires, culturels, économiques et de transports auprès de habitants, touristes et porteurs de projets, mais également en veillant au maintien de ses activités administratives et de ses équipements publics ;
- Les pôles d'appui de Culoz et d'Hauteville-Lompnes qui constituent des polarités de services intermédiaires, qui ont vocation à dynamiser leur propre espace de vie et qui représentent également des nœuds majeurs multimodaux par le ferré et le routier ;
- Les pôles relais d'Artemare, de Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Chazey-Bons, Contrevoz, Peyrieu, Groslée – Saint-Benoît, Virignin, Champagne-en-Valromey, Virieu-le-Grand, Haut-Valromey et Cormaranche-en-Bugey, répondent aux besoins quotidiens et de proximité des populations ;
- Les communes de proximité dont l'objet est d'affirmer leur capacité de gestion de leurs spécificités paysagères, environnementales, économiques et de services, mais aussi d'assurer l'échelle des relations de proximité au niveau le plus fin.

Organisation et spatialisation de l'armature urbaine du SCoT du Bugey



- **Des mobilités durables et rationnelles physiques et numériques, qui accompagnent les besoins des usagers du territoire du SCoT du Bugey**

Le rayonnement du territoire du SCoT passe par des mobilités adaptées aux espaces ruraux et aux différents espaces de vie suivant leurs caractéristiques topographiques, morphologiques, notamment en période hivernale où la neige rend l'accès difficile à certaines zones à l'instar du passage du col de Richemond.

Le SCoT du Bugey prend en compte les besoins des personnes de parfaire leurs déplacements domicile – travail, leurs déplacements de proximité pour satisfaire leurs consommations quotidiennes et leurs loisirs.

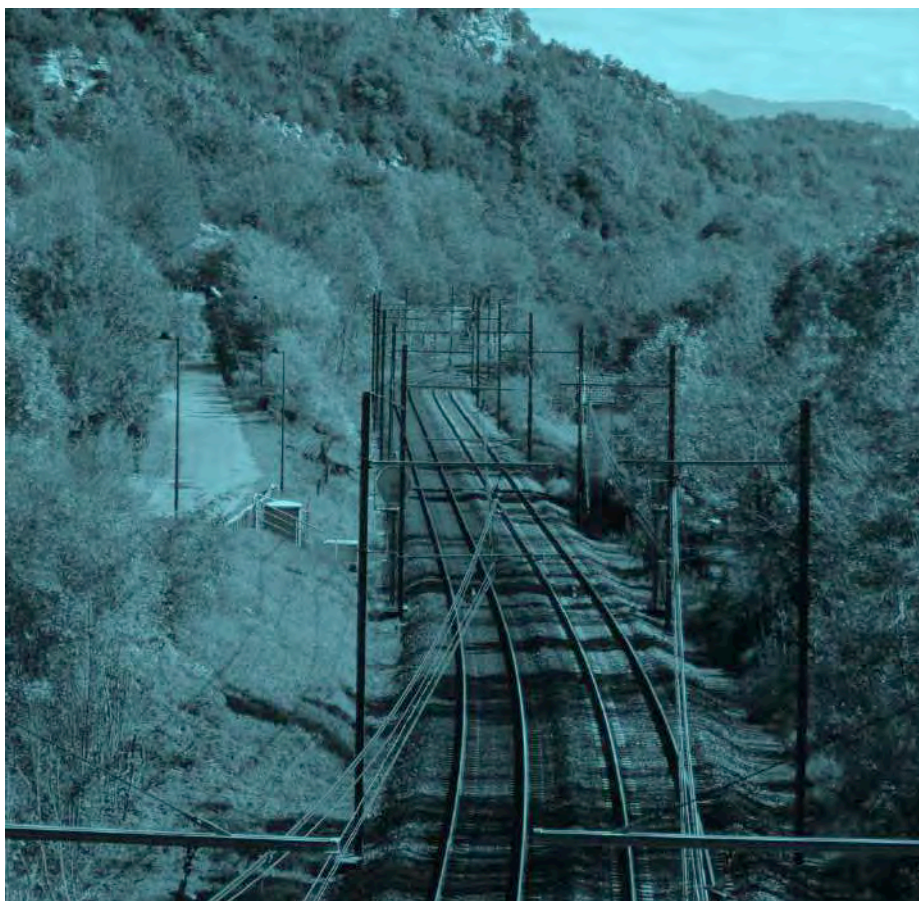
Le SCoT du Bugey s'attache également à répondre aux besoins de personnes plus ciblées qui peuvent, de part leurs conditions, leurs parcours de vie, être exclues des mobilités : jeunes, personnes âgées, handicapées, chômeurs, etc.

L'organisation des transports en commun prendra appui, notamment, par une offre de rabattement vers les gares de Tenay – Hauteville, Virieu-le-Grand – Belley et Culoz, mais également par une offre de transport à la demande desservant l'ensemble des territoires du SCoT lorsqu'elle sera adaptée à la géographie des lieux et conforme à une réalité économique.

La stratégie du SCoT est d'optimiser les mobilités et les déplacements en proposant des solutions contextualisées à la montagne et à la ruralité. Dans cette optique, le covoiturage constitue un objectif essentiel au même titre que la mise en place de l'auto-partage ou du renforcement de Transport A la Demande (TAD).

L'aménagement d'équipements structurants favorables aux mobilités douces et à leur sécurisation, comme les pistes cyclables et les voies pédestres, accompagne l'ambition touristique du territoire du SCoT et sa volonté de maintenir un cadre de vie apaisé.

En outre, l'irrigation du territoire se fera aussi par un réseau de distribution des flux numériques performant, qui est l'une des conditions fondamentales à la pérennité de son attractivité et à sa capacité d'allier développement résidentiel et économique de qualité.



III. DECLINAISON DE LA STRATEGIE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES



Face à la nouvelle organisation du développement en France, qui tend à la concentration des flux démographiques et économiques vers les métropoles ou les grandes agglomérations, le SCoT du Bugey va utiliser un certain nombre de leviers d'aménagement pour consolider sa position et son identité dans le cadran Nord Rhônalpin :

- Arrimer le territoire aux flux régionaux en améliorant l'accessibilité routière, ferrée et numérique pour capter les richesses extérieures économiques et humaines ;
- Développer une politique foncière et immobilière qui valorise les entreprises bugistes ;
- Renforcer les mobilités internes et organiser l'irrigation du développement par un réseau de pôles complémentaires pour affermir la cohésion sociale ;
- Gérer la préservation et la valorisation des espaces environnementaux, des ambiances paysagères et de la qualité patrimoniale bâtie au service d'une image de la ruralité bugiste attractive.

La stratégie du SCoT du Bugey, exprimée au travers de ces leviers d'aménagement, s'articule autour de 7 mots clés qui définissent les entrées des politiques sectorielles que le territoire souhaite mettre en œuvre.

Ces 7 mots clés se répartissent de la manière suivante :

Economie – Ressources territoriales

Environnement – Paysage - Image

Mobilités – Armature territoriale



Economie – Ressources territoriales



La programmation et la spatialisation du développement économique sont en osmose avec les atouts naturels et humains du territoire et contribuent à donner de la lisibilité aux productions de biens et services estampillées bugistes.

Le SCoT du Bugey s'organise pour créer les conditions nécessaires à sa visibilité, enjeu essentiel pour le développement de ses entreprises dans un espace Nord rhônalpin dynamique.

Le SCoT du Bugey stimule l'ensemble de son tissu économique de manière à pérenniser la diversité de ses activités économiques capables d'offrir un panel d'emplois large et intégrateur socialement.

Conformément à ses ambitions, le SCoT du Bugey vise à 2036 une création de près de **5 000 emplois**, soit une croissance d'environ 249 emplois / an. Ce choix implique une consommation foncière en extension de l'ordre de **120 ha**, soit 6 ha / an.

Les politiques sectorielles vont par ailleurs conforter la place du territoire dans son environnement régional en accroissant son attractivité économique de manière à répondre aux enjeux du maintien d'une tradition industrielle et de satisfaction des besoins de proximité de ses habitants et des personnes de passage.

Avec un taux de concentration de l'emploi de 93 %, bien qu'en diminution par rapport à la dernière période (94 %), le territoire du SCoT du Bugey demeure un pôle d'emploi dans le cadran Nord de la région Rhône-Alpes.

Cette ambition ne pourra se faire que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et d'une programmation adéquate, coordonnée, dans le respect des spécificités des différents espaces du territoire.

Dès lors, la programmation économique se décline autour de politiques touchant :

- Au développement économique ;
- Au soutien à l'agriculture et aux activités primaires bugistes.

A. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Affirmer les vocations des parcs d'activité pour améliorer leur lisibilité**
 - *Rendre possible l'inscription des entreprises à long terme sur le territoire par une offre mobilière et immobilière diverses (taille, phasage, vocation...)* ;
 - *Répondre aux besoins des entreprises en terme de flux routiers, en s'appuyant sur un réseau viaire structurant qui limite les conflits d'usage, de flux ferroviaires passagers via les gares du territoire et notamment par le retour d'un arrêt TGV à Culoz, mais aussi par la valorisation du fret par le tronçon Peyrieu – Virieu-le-Grand, et de flux numériques par une desserte en très haut débit pour l'ensemble des espaces économiques du territoire ;*
 - *Apporter des réponses aux besoins des entreprises en terme de services connexes dans les parcs d'activité (animation, marketing économique, signalétique, formation, crèche, restauration, conciergerie d'entreprises, espaces de travail partagé...)* ;
 - *Créer les conditions de développement économique favorable dans le tissu rural (artisanat, services de proximité, construction, réparation, petites unités de production, travail à distance, déploiement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication...)* ;
 - *Veiller à une desserte de proximité du tissu artisanal (de services, de construction, de réparation, de petite production...) en lien avec les espaces de vie du territoire du SCoT du Bugey ;*

- Soutenir les piliers bugistes Santé – TPE/PME productif (formation, animation, coopérations externes...);
 - Accompagner la montée en puissance d'une filière « green tech » sur l'Actipôle de Virignin, d'une filière bois sur Cormaranche-en-Bugey.
- **Accompagner la mise en place d'une offre économique qualitative**
 - Mettre en scène les parcs d'activité en rapport à leur intégration paysagère (traitement des matériaux utilisés, gabarits du bâti, essence des plantations, aires de stationnement, des accès, règles d'affichage...);
 - Déterminer le rôle des espaces non constructibles (gestion des eaux pluviales, des risques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement...) dans la perspective d'une gestion des risques;
 - Requalifier les zones les plus obsolètes de manière à éviter la formation de friches industrielles;
 - Encourager la mutualisation des espaces communs entre les entreprises afin d'optimiser le foncier (parking, locaux de travail, services aux entreprises et aux salariés, ateliers-relais, pépinières...).
- **Développer des activités tertiaires en s'appuyant sur la qualité des services et en réponses aux besoins des populations**
 - Promouvoir la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement en cœur de villes, villages et bourgs en s'appuyant sur la qualité des ambiances urbaines et rurales;
 - Articuler l'offre commerciale entre le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville et de centre-bourg afin d'élargir la gamme de choix des consommateurs et minimiser l'évasion commerciale, ainsi que les déplacements contraints;
 - Insérer des activités à proximité des lieux de centralités pour capter les flux de passages des chalands;
 - Affermir les potentiels touristiques du territoire pour créer une véritable filière créatrice de valeur ajoutée et d'emplois, qui par ailleurs, desserviront certains besoins culturels, associatifs et de loisirs de ses habitants.

B. LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE ET AUX ACTIVITES PRIMAIRES BUGISTES

- **Conforter la place de l'agriculture et des activités primaires comme acteurs économiques structurant des espaces du territoire**
 - Préserver à long terme l'espace agricole et maintenir un cadre de travail fonctionnel des exploitations (accès aux exploitations, préservation des sièges d'exploitations, travail sur le mitage parcellaire...) en privilégiant l'utilisation d'espaces déjà urbanisés ou artificialisés ou en continuité de la trame urbaine actuelle, mais également en préservant autant que possible les surfaces planes utiles aussi bien pour les activités d'élevage comme pour les activités de cultures.

Le SCoT sera attentif aux différentes réflexions portant sur la circulation des engins agricoles de manière à limiter les conflits d'usage de la route et sécuriser les différentes pratiques des mobilités (classiques et douces) ;

- *Soutenir l'activité agricole sur le territoire du SCoT sur le long terme en facilitant les conditions d'accès au foncier agricole en lien avec les différents acteurs du secteur, notamment à destination des jeunes agriculteurs ;*
- *Faciliter l'implantation et le développement d'industriels de l'agroalimentaire (transformation, conditionnement...) et leur mise en relation avec le tissu agricole local ;*
- *Contribuer à la mise en valeur des productions agricoles de type AOC (Comté, Bleu de Gex, Vins du Bugey), IGP (Marc et Fine du Bugey) et agriculture biologique pour améliorer leur rentabilité économique, mais aussi pour renforcer l'image qualitative du territoire ;*
- *Accompagner l'adaptation et la mutation des modes de production agricoles vers des processus de production durables et créateurs de valeur ;*
- *Encourager les filières primaires bugistes dans leur développement et / ou leur maintien (filiales forêt-bois, carrières, hydroélectricité...) dans un contexte de durabilité de la gestion des ressources.*

Le SCoT a pour objectif d'identifier des secteurs favorables pour le développement de certaines ressources dans une logique de lisibilité économique des espaces et de la préservation d'un cadre de vie agréable.

• **Insérer l'agriculture et les activités primaires au cœur des proximités bugistes**

- *Valoriser le potentiel touristique du monde agricole (fermes pédagogiques, gîtes, maisons d'hôte, labels) ;*
- *Autoriser les évolutions du bâti agricole s'il possède un intérêt patrimonial et si elles ne rendent pas difficiles les conditions de travail de l'exploitation agricole ;*
- *Appuyer les démarches des agriculteurs en faveur de l'émergence de systèmes alimentaires locaux (ventes directes, circuits courts, approvisionnement local...) créateurs de valeur ;*
- *Impliquer le monde agricole et les acteurs des activités primaires dans la diversification de production des énergies renouvelables (méthanisation, filière forêt-bois,...).*

• **Associer l'agriculture et les utilisateurs des ressources primaires et naturelles à l'aménagement du territoire**

- *Accompagner le monde agricole et les activités primaires dans leurs actions d'entretien des paysages des espaces du territoire ;*
- *Stimuler les efforts des agriculteurs et des utilisateurs des ressources primaires et naturelles dans leur maîtrise et gestion des intrants dans les sols pour diminuer leurs impacts sur la qualité des eaux.*



Environnement – Paysage – Image



L'adaptation au changement climatique et les politiques de gestion/préservation environnementales et paysagères créent les conditions d'un développement durable valorisant une image renouvelée des différents espaces bugistes.

Les questions de qualité et de gestion à long terme des ressources sont fondamentales car elles constituent des enjeux majeurs de différenciation et d'attractivité entre les territoires.

A ce titre, la présence d'une variété paysagère emblématique et d'un patrimoine environnemental dense interpellent la capacité du territoire du SCoT du Bugey à accompagner la valorisation de ces atouts pour qu'ils façonnent une image renouvelée des différents espaces bugistes.

Parallèlement à cela, les questions soulevées par la réalité du changement climatique amènent à adapter l'aménagement territorial pour anticiper et gérer les risques induits.

La stratégie poursuivie par le SCoT du Bugey vise justement à promouvoir ces atouts et anticiper les contraintes et les risques associés pour qualifier l'attractivité des différents espaces de vie du territoire.

Concurrent à cela, les politiques suivantes :

- La politique de valorisation des ambiances et de la qualité paysagère (lisières + entrées de villes, bourgs, villages, lisibilité du patrimoine,...) ;
- La politique de gestion de la biodiversité vectrice de richesses (TVB) ;
- La politique énergétique (sobriété énergétique, ENR...) ;
- La politique de valorisation des ressources environnementales (eau, forêt...) et de la gestion des risques ;
- La politique touristique.

A. LA POLITIQUE DE VALORISATION DES AMBIANCES ET DE LA QUALITE PAYSAGERE

- **Préserver à long terme des espaces agricoles et naturels fonctionnels**
 - Mobiliser l'espace urbain existant ;
 - Définir les espaces agricoles, naturels et boisés comme des espaces fonctionnels qui participent à la qualité et à l'attractivité du SCoT du Bugey ;
 - Maîtriser la consommation d'espace en extension dans le cadre d'une politique foncière pragmatique, cohérente et adaptée aux spécificités des espaces du territoire ;
 - Le SCoT du Bugey tend vers un objectif maximum de consommation des espaces agricoles et naturels qui ne pourra dépasser les 372 ha à l'horizon 2036.
 - Cet objectif correspond à une diminution comprise entre 45 et 50 % du rythme de consommation d'espace observé lors de la précédente période.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT précisera les modalités de cette consommation d'espace.*

- **Valoriser les sensibilités paysagères bugistes pour magnifier des cadres de vie remarquables**

- *Protéger les différentes séquences paysagères et veiller à la qualité des espaces de transition entre elles afin de faciliter leur lecture. Ces séquences sont vectrices d'une pluralité de manière de vivre le territoire du SCoT du Bugey;*
- *Accompagner l'intégration paysagère du bâti dans le respect des formes architecturales bugistes pour éviter une forme de banalisation du bâti ;*
- *Mettre en valeur les cônes de vue remarquables du territoire comme le Grand Colombier, mais également les grands paysages à 360 degrés comme le plateau de Fierloz, qui représentent des géotopes à forte valeur identitaire ;*
- *Soutenir la pluralité et la qualité des paysages de la ruralité afin de contenir des évolutions paysagères non désirées à l'image d'un enrichissement qui progresse sur certains coteaux ;*
- *Sauvegarder le patrimoine bâti remarquable qui s'inscrit dans une lecture paysagère sensible et spécifique des espaces de vie du territoire, et qui participe à la reconnaissance d'une véritable identité architecturale bugiste ;*
- *Veiller à ce que l'urbanisation des entrées de villes s'effectue sur un modèle durable, gommant les effets de la banalisation des grands paysages naturels et urbains, mais également apaisant la lisibilité de leurs usages faites par les actifs, les habitants, les personnes de passage, etc.*

B. LA POLITIQUE DE GESTION ECOLOGIQUE

- **Préserver et améliorer les fonctions écologiques du territoire**

- *Mettre en œuvre une trame verte et bleue adaptée aux différentes ambiances et sensibilités des milieux ;*
- *Assurer une trame verte et bleue cohérente du point de vue des enjeux de continuités écologiques ;*
- *Préserver le bon fonctionnement des zones humides qui assurent la présence d'une biodiversité remarquable, une régulation des débits des cours d'eau, la préservation de la qualité des eaux, mais aussi des fonctions sociales et culturelles à l'image du Marais de Lavours ;*
- *Protéger les réservoirs biologiques du territoire qui concentrent une grande biodiversité ;*
- *Offrir des espaces naturels préservés qui participent à la valorisation du territoire ;*
- *Renforcer la présence de la nature en ville pour renforcer les liens entre les espaces bâtis et la trame agri-naturelle de manière à créer des espaces de respiration propices au maintien d'un cadre de vie agréable.*

C. LA POLITIQUE ENERGETIQUE

• Développer l'autonomie énergétique et diminuer les consommations

- *Valoriser les ressources existantes issues de l'agriculture, des forêts, du soleil, de l'eau, du vent (filière forêt-bois, biomasse, photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité...)* ;
- *Accompagner une démarche de diversification du bouquet énergétique par le solaire, le photovoltaïque, la géothermie, l'éolien, etc., en fonction de la capacité technologique de satisfaire à des critères d'insertion paysagère et de rendements optimisés.*

Cette démarche pourrait s'accompagner d'une approche proactive en matière de recherche et d'innovation sur certaines ressources énergétiques comme l'éolien, le photovoltaïque, etc. A ce titre, le SCoT accompagne toute initiative contribuant à la fois à l'attractivité économique et à faciliter l'adaptation et la lutte contre le changement climatique ;

- *Encourager les approches innovantes en matière de réduction de consommation énergétique au travers des nouveaux aménagements et dans le cadre du renouvellement urbain (bioclimatisme, nouveaux matériaux de construction, dont le bois en lien avec le Pôle bois de Cormaranche-en-Bugey,...)* ;
- *Contribuer à la transition énergétique en favorisant la réduction des consommations des ressources naturelles par des actions ciblées sur le recyclage des déchets, la récupération d'énergie.*

D. LA POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET DES RISQUES

• Garantir l'accès et la qualité de la ressource en eau

- *Affirmer le rôle de la Trame Verte et Bleue dans sa capacité à améliorer la qualité des cours d'eau ;*
- *Préserver et améliorer la qualité et le bon état écologique des cours d'eau ;*
- *Protéger les captages et les aquifères à fort intérêt stratégique pour une ressource en eau potable de qualité et disponible pour les générations futures (exemple de l'étude sur les volumes prélevables réalisée par le Syndicat mixte du Sérán) ;*
- *Réduire les pollutions diffuses (action sur la qualité et la performance des réseaux d'assainissement, protection des ripisylves et des berges des cours d'eau), à l'instar des actions menées par les syndicats de rivières ;*
- *Encourager les usages économes de l'eau (stockage et utilisation des eaux de pluie...) en particulier dans un contexte d'adaptation au changement climatique.*

- **Préserver la disponibilité des ressources**

- *Privilégier une gestion durable des ressources de la forêt et renforcer son accessibilité en sensibilisant les propriétaires pour une intendance coordonnée de la trame des chemins forestiers (charte forestière notamment) ;*
- *Identifier les gisements de matériaux exploitables (carrières) à moyen et long terme pour permettre leur prise en compte dans le développement de l'urbanisation future.*

- **Prévenir les risques**

- *Accompagner la prévention du risque d'inondation, de mouvement de terrain et de chutes de rochers.*

Le SCoT du Bugey vise à protéger efficacement les personnes et leurs biens des risques par des modes d'aménagement du territoire raisonnés et innovants, dans le cadre du principe de précaution sous couvert d'une exigence de proportionnalité entre le principe lui-même et le risque ;

- *Mettre en place une solidarité dans la gestion des risques d'inondation pour anticiper et minimiser les conséquences de ces aléas naturels auprès des populations, en préservant, notamment, les champs d'expansion des crues et en évitant une imperméabilisation extrême des sols ;*
- *Spatialiser le développement en tenant compte des secteurs exposés aux risques naturels ou susceptibles de l'être par le biais du réchauffement climatique ;*
- *Accompagner l'intégration paysagère du bâti pour ne pas créer des ruptures visuelles pénalisantes pour l'attractivité du territoire ;*
- *Prévenir les risques sur la qualité de l'air en écho d'un cadre de vie et sanitaire exemplaire.*

E. LA POLITIQUE TOURISTIQUE

- **Affirmer un positionnement touristique en résonance de la qualité environnementale et paysagère**

- *Assurer un maillage de produits touristiques à partir d'une entrée 4 saisons (montagne, sport, nature, eau, nautisme, patrimoine, culture, gastronomie...) au travers de laquelle tous les espaces du SCoT du Bugey seraient en capacité d'offrir des activités complémentaires ;*
- *Consolider une offre d'équipements touristiques en écho aux besoins des habitants (loisirs, sport, culture, restauration, commerce) confortant la qualité et le cadre de vie des espaces du territoire ;*
- *Poursuivre l'aménagement des rives et berges du Rhône afin de favoriser la découverte de certains espaces du territoire au travers de pratiques de mobilités douces pédestre, cycliste et fluviale en accroche du projet de port de Virignin et de l'écluse de Brégnier-Cordon ;*
- *Favoriser le développement d'une offre complète d'hébergement adaptée aux différents besoins du tourisme 4 saisons (meublé, hôtellerie, hébergement innovant en milieu rural – roulotte, cabane en forêt, chalet...);*

- *Encourager la mise en réseau des acteurs et de l'offre touristique autour d'une marque, d'une identité (famille, aventure, découverte...)* ;
- *Affirmer la destination Bugey en accroche des territoires environnants permettant une offre d'itinérance* ;
- *Favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des parcours touristiques fléchés afin de créer les conditions d'un tourisme apaisé, durable et créateur de richesses.*

Le SCoT du Bugey a pour objectif de faire du vélo un véritable moyen de découverte de ses espaces en utilisant la ViaRhôna comme un équipement emblématique en capacité d'irriguer le territoire du SCoT ;

- *Cultiver la dynamique associative au profit d'animations et d'évènements locaux* ;
- *Mettre en réseau les acteurs, les publics et les offres par un déploiement des services et des outils numériques dédiés au tourisme* ;
- *Programmer la réalisation d'Unités Touristiques Nouvelles :*
 - *sur le Plateau du Retord pour valoriser le domaine skiable des Plans d'Hotonnes,*
 - *sur le Plateau d'Hauteville pour créer les conditions nécessaires à la montée en puissance de cette destination touristique (cité médiévale de Montcornelles à Aranc, du développement du pôle sportif et de bien-être d'Hauteville-Lompnes avec le projet de centre aqualudique et le complexe sportif H3S, mais aussi en écho aux domaines skiabiles du Plateau).*



Mobilités – Armature territoriale



La réussite du projet du SCoT du Bugey est conditionnée par une organisation spatiale, renforçant ses polarités, propice à la diffusion du développement et des solidarités à l'ensemble des espaces bugistes.

Les pressions démographiques, les changements de modes de vie, les nouvelles manières de vivre le territoire du SCoT du Bugey mettent en avant un besoin d'adaptation constante à ces phénomènes qui sont en perpétuelle accélération.

Pour y arriver, le SCoT du Bugey s'organise en interne pour conforter son maillage territorial rural et polycentrique afin de gérer ces mutations sociales et sociétales par la proximité.

De ce fait, le SCoT du Bugey essaie de maintenir des liens sociaux forts entre les habitants afin de renforcer le « vivre » collectif et rendre ses espaces de vie conviviaux et agréables.

Rendre le territoire du SCoT du Bugey attractif passe par la mise en œuvre de plusieurs politiques :

- La politique de l'habitat ;
- La politique des équipements structurants ;
- La politique des transports, des mobilités et des communications numériques.

A. LA POLITIQUE DE L'HABITAT

- **Promouvoir une politique résidentielle favorisant diversité, solidarité et fonctionnalité**
 - *Diversifier les leviers à l'accession au logement pour un renouveau des solidarités socio-professionnelles et intergénérationnelles (taille des logements, typologie d'habitat, public visé – Jeunes, actifs, personnes âgées, personnes handicapées, accession sociale, locatif social, PMR...)* ;
 - *Adapter la politique de logement aux espaces de vie du territoire et aux sensibilités paysagères (compacité de l'offre de logement, nouvelles formes urbaines...), notamment dans les zones de montagne ;*
 - *Intervenir sur le parc existant pour réduire la vacance, notamment sur les centres villes et bourgs ;*
 - *Soutenir la mise en place d'une offre de logements qualitative renouvelée en privilégiant la rénovation, la réhabilitation ou la reconstruction du bâti ancien afin de créer des espaces de vie remarquables et multifonctionnels.*
- **Promouvoir une offre nouvelle en matière d'habitat dans les espaces ruraux et urbains en réponse aux nouveaux besoins des néo-ruraux**
 - *Offrir des logements de haute qualité (énergétiquement performants, connectés aux réseaux viaires et numériques...) pour permettre au territoire de soutenir ses ambitions démographiques, mais aussi pour lui permettre d'offrir à ses habitants actuels et futurs un parcours résidentiel qualitatif ;*
 - *Soutenir le recours à de nouveaux modes d'aménagement et de nouvelles formes d'habitat pour trouver des contreparties à l'intensification des lieux de vie.*
 - *Répondre aux nouveaux besoins des ménages (typologies diversifiés, locatifs, logements adaptés...).*

- **Gérer l'espace de manière raisonnée**

- *Utiliser les capacités de l'enveloppe urbaine actuelle de manière pragmatique en fonction du contexte des espaces (gestion de la topographie, notamment dans les secteurs de montagne) qui ne permettent pas toujours de densification ;*
- *Accompagner les extensions urbaines dans une logique de fonctionnalité et de liens avec les centralités existantes pour (re)composer des lieux de vie et d'échanges au travers de l'incorporation de mobilités douces, notamment.*
- *En lien avec cette politique, et sur la base d'une croissance démographique de 1,11 % /an à horizon 2036, le SCoT du Bugey devra proposer près de 7 500 logements nouveaux (construction, réhabilitation et résorption de la vacance), soit 378 nouveaux logements chaque année en moyenne.*
- *Les besoins en extension pour ce faire atteindront près de 255 ha, soit une moyenne de 13 ha l'an contre 24 ha lors de la précédente période.*

B. LA POLITIQUE DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- **Coordonner et agencer l'offre d'équipements structurants en fonction des spécificités des espaces de vie**

- *Soutenir et structurer les pôles de santé à long terme (Belley et Hauteville) pour valoriser le cadre de vie du territoire ;*
- *Développer une offre culture, sport et loisirs permettant une satisfaction des besoins pour tous ;*
- *Soutenir le milieu associatif afin de créer des liens affirmés entre les habitants ;*
- *Encourager la mutualisation de services conciliant hausse du niveau de prestation et réduction des déplacements contraints.*

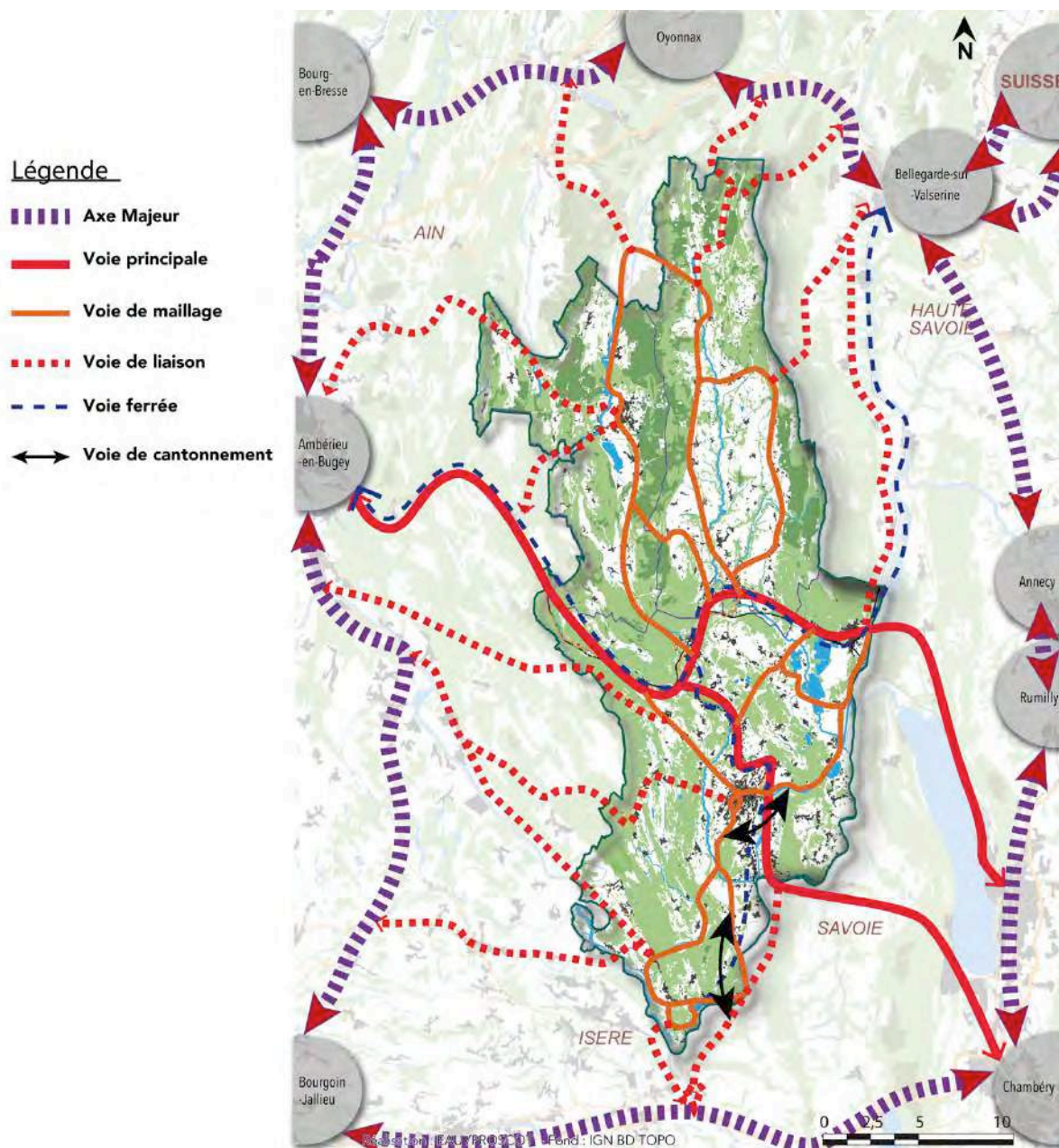
- **Articuler la stratégie commerciale à la proximité des modes de vie bugiste**

- *Favoriser la montée en gamme du pôle belleysan autour de son offre en équipements et services de gammes intermédiaires et supérieures ;*
- *Structurer l'offre commerciale à l'échelle des bassins de vie en accroche des équipements commerciaux significatifs ;*
- *Articuler l'offre de grand commerce avec le commerce de centre-ville pour (ré)conforter une offre de proximité en accord au mode de vie bugiste ;*
- *Proposer des aménagements valorisant et donnant de la lisibilité aux productions locales (halles, espaces publics...);*
- *Encourager la diversité de l'offre commerciale en fonction des caractéristiques des consommateurs (jeunes, personnes âgées, touristes, actifs...).*

C. LA POLITIQUE DES TRANSPORTS, DES MOBILITES ET DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

- **Organiser les mobilités pour tous de manière pragmatique**
 - *Renforcer les transports collectifs en travaillant les relations entre les pôles du territoire et les pôles gares internes et externes (Virieu-le-Grand, Culoz, Tenay-Hauteville, Bellegarde...)* ;
 - *Favoriser le rabattement autour de pôles gares multimodaux (trains, voitures, liaisons douces, bus)* ;
 - *Aménager des « stations » d'intermodalité à l'échelle des bourgs et / ou villages pour une pratique lisible et sécurisée des mobilités douces en fonction des caractéristiques des espaces du territoire* ;
 - *Développer le co-voiturage vers les attracteurs internes (Belley, Hauteville, Culoz, parcs d'activité...) et externes (Chambéry, Oyonnax, Bellegarde, Ambérieu...).*
- **Améliorer les modes de déplacements alternatifs**
 - *Développer les liaisons douces (marche, vélo) pour renforcer l'accessibilité et la vitalité des centres villes, bourgs et villages par une politique d'aménagement volontariste* ;
 - *Renforcer l'offre de transport à la demande pour desservir les populations non mobiles* ;
 - *Encourager les plans de déplacements inter-entreprises et d'entreprises.*
- **Développer les échelles de proximité pour faciliter les déplacements actifs**
 - *Réduire les distances et les temps de déplacements en renforçant l'échelle de proximité en intensifiant les centralités en centre ville, bourg et village* ;
 - *Favoriser la mixité fonctionnelle pour encourager les déplacements de proximité des actifs* ;
 - *Désenclaver la montagne pour ne pas accroître la vulnérabilité de déplacement et l'isolement des habitants, notamment en période hivernale.*

Organisation des mobilités du SCoT du Bugey



- **Soutenir les projets de connexion du territoire aux flux externes**

- *Soutenir le projet de contournement de Peyrieu pour une meilleur accessibilité à l'A 43 afin d'optimiser les temps de parcours et de minimiser les effets de congestion en permettant des reports d'usage du réseau viaire en fonction des destinations ;*
- *Améliorer l'accessibilité du territoire en direction d'Ambérieu-en-Bugey et de Lyon via la Cluse des Hôpitaux ;*

- *Veiller au maintien de la desserte des gares de Tenay - Hauteville, Virieu-le-Grand – Belley et de Culoz.*

Le SCoT du Bugey sera particulièrement attentif aux évolutions des conditions et de cadences de dessertes de ces gares par le TER et soutiendra le retour d'un arrêt TGV sur la gare de Culoz.

- **Programmer le déploiement du réseau numérique et encourager l'utilisation des NTIC**

- *Soutenir et programmer les objectifs de déploiement du très haut débit dans des sites prioritaires (parcs d'activités, pôles urbains, équipements scolaires, administration...) selon une hiérarchisation des besoins en écho de l'ambition de développement du territoire du SCoT du Bugey ;*
- *Assurer à court terme une bonne couverture en haut débit pour l'ensemble du territoire en complément des dispositions prévues par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ain, notamment pour les équipements publics et les zones d'activités ;*
- *Consolider une couverture optimale en solutions mobiles classiques et à très haut débit comme la 4 G ;*
- *Encourager l'utilisation du numérique à des fins économiques pour une ruralité dynamique et connectée et pour anticiper la dématérialisation des services (e-médecine, e-learning, e-commerce...).*





Pièce 1.1
Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Pièce 1.2
Rapport de présentation : Explication des choix retenus

Pièce 1.3
Rapport de présentation : Analyse et justification de la consommation d'espace

Pièce 1.4
Rapport de présentation : Evaluation environnementale

Pièce 1.5
Rapport de présentation : Articulation du SCOT avec les autres documents

Pièce 1.6
Rapport de présentation : Phases de réalisation

Pièce 1.7
Rapport de présentation : Résumé non technique

Pièce 2
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3.1
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 3.2
Annexes cartographiques du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 4
Bilan de la concertation

Pièce 5
Actualisation des principaux agrégats du diagnostic



Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey
55, Grande Rue - 01300 Belley
04 79 81 41 05

www.scotbugey.fr